



Projet « Voyage au cœur des sciences de l'Univers »

CONVENTION

ENTRE LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

ET LE CNRS DELEGATION PROVENCE ET CORSE

Préambule

La présente convention est relative à des actions portées par le CNRS – Délégation Provence Corse, mais dont le bénéficiaire est l'OSU Institut Pythéas.

L'Institut Pythéas est un Observatoire des Sciences de l'Univers. Les recherches y sont menées par cinq laboratoires :

- ✓ CEREGE : Centre Européen de Recherche et d'Enseignement des Géosciences de l'Environnement,
- ✓ IMBE : Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Ecologie marine et continentale,
- ✓ LAM : Laboratoire d'Astrophysique de Marseille,
- ✓ LPED : Laboratoire Population Environnement Développement,
- ✓ MOI : Institut Méditerranéen d'Océanographie.

L'OSU Institut Pythéas, composante d'Aix-Marseille Université, a également pour tutelles le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD).

Les recherches des équipes de l'OSU Institut Pythéas couvrent un large champ de sciences de l'Univers, de la Terre et de l'Environnement. Les chercheurs – océanographes, chimistes, biologistes, physiciens, astrophysiciens, opticiens, géologues, écologues – malgré des domaines d'expertises différents, croisent leur regard pour observer et comprendre, via des approches globales, des phénomènes spécifiques.

Le projet « Voyage au cœur des sciences de l'Univers » permet de présenter quelques facettes du travail développé par l'OSU Pythéas : l'espace, les intelligences animales et végétales, la pollinisation.

Ceci rappelle,

Entre :

Le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, représenté par sa Présidente en exercice, Madame Martine VASSAL, autorisée par délibération n° de la Commission Permanente en date du 14 septembre 2018, ci-après dénommé Le Département

d'une part,

et

Le CNRS – Délégation Provence Corse, 12 chemin Joseph AIGUIER, CS 70001, 13402 Marseille Cedex 09 , représenté par sa Déléguée Régionale Provence et Corse, Mme Ghislaine GIBELLO

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

Article 1 : Objet

L'OSU Institut Pythéas s'engage à développer plusieurs évènements pour mettre en lumière trois domaines de recherche dans lesquels les laboratoires provençaux sont particulièrement impliqués :

- l'exploration spatiale : une exposition composée de panneaux illustrés, d'animations interactives, de maquettes d'instruments de satellites, de témoignages d'astronomes ;
- la biodiversité en s'appuyant sur les intelligences animales et végétales : un cycle de 6 rencontres (3 à Marseille, 2 à Aix-en-Provence et une en Arles), l'élaboration d'outils pédagogiques et ludiques, l'organisation de sorties (calanques, massif de l'étoile, site d'observation des conséquences du changement climatique) ;
- l'écologie en prenant pour exemple la pollinisation : une exposition à vocation itinérante sur le mécanisme de pollinisation, 5 ateliers permettant l'observation in vivo, un escape game.

Article 2: Montant

Le Département a décidé d'allouer, au titre de l'année 2018, une subvention de fonctionnement d'un montant de 20 200 € pour l'organisation de l'ensemble de ces manifestations.

Article 3 : Modalités de versement

La subvention est versée en une seule fois à la signature de la présente convention par les deux parties.

Article 4 : Contrôle

Le CNRS – Délégation Provence Corse s'engage à fournir à la fin du programme :

- un compte de recettes et de dépenses du programme de recherche concerné, certifié par l'agent comptable du CNRS – Délégation Provence et Corse
- un bilan moral de l'opération.

Le CNRS – Délégation Provence Corse s'engage à faciliter tout contrôle des représentants du Département sur le compte d'emploi de la subvention accordée, notamment par l'accès aux documents comptables, bancaires et administratifs.

Article 5 : Information

Le CNRS – Délégation Provence Corse s'engage à faire connaître, sur l'ensemble des documents informatifs ou promotionnels, la participation du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, notamment par l'apposition du LOGO du Département dont la version ad hoc est téléchargeable sur le site www.cg13.fr.

Article 6 : Résiliation

La présente convention pourra être dénoncée par le Département en cas de non respect des obligations mises à la charge du CNRS – Délégation Provence Corse et le remboursement de l'aide pourra être demandé.

Fait à Marseille, le

En 2 exemplaires originaux

**POUR LA PRESIDENTE DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL ET PAR DELEGATION
LA DELEGUEE A L'ENSEIGNEMENT
SUPERIEUR ET A LA RECHERCHE**

LA DELEGUEE REGIONALE DU CNRS

Véronique MIQUELLY

Ghislaine GIBELLO